

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville..... | » | » | 8 fr. |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 cent. |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La rentrée des Chambres

La commission du budget qui a, à peu près, terminé l'examen du budget de 1905, a l'intention de demander à la Chambre, dès la rentrée, d'inscrire à la date du 3 novembre la discussion du budget.

Mais si à cette date le débat sur l'impôt sur le revenu qui doit, on le sait, suivre immédiatement l'interpellation sur la politique générale du gouvernement, n'est pas terminé, la commission se propose de demander à la Chambre de tenir deux séances par jour, l'une le matin pour l'impôt sur le revenu, la seconde l'après-midi, pour le budget.

En ce qui concerne le budget, il ne reste plus à la commission qu'à régler le budget de la guerre, qui devrait comporter cette année, d'après M. Berteaux, rapporteur, en raison de la surélévation du contingent, une augmentation de 15 millions contestée par une fraction de la commission et sur laquelle ne s'est pas encore expliqué le ministre de la guerre.

Le total des réductions opérées sur l'ensemble des budgets spéciaux s'élève à 7 millions; par contre 14 millions 500.000 francs de dépenses nouvelles ont été inscrites au budget par la commission en vue de l'amélioration du traitement des instituteurs, des pensions civiles et militaires, etc.

Quant aux chiffres définitifs par lesquels sera bouclé le budget, ils ne seront pas arrêtés avant la semaine prochaine; mais, d'ores et déjà, la commission se trouve en présence d'un déficit de 7 millions qui menace d'être augmenté par l'inscription des crédits supplémentaires aux chapitres d'approvisionnement et des effectifs de la marine que pourraient entraîner les conclusions de la commission extraordinaire de la marine.

Il paraît que c'est par l'expédition des évaluations budgétaires que l'on cherchera à rétablir l'équilibre; ce n'est donc que par une opération fictive que l'on parviendra, encore une fois, à masquer le déficit.

Voici quelles sont ces dépenses qui toutes sont rendues nécessaires soit par des modifications des lois existantes, soit par une connaissance plus exacte des nécessités qui n'avaient pu être déterminées d'une façon précise lors de la préparation du budget.

Enfants assistés : cinq millions et demi. Dépense résultant de l'élevation, par une loi récente, de 1/5 à 2/5 de la part contributive de l'Etat dans le service des enfants assistés.

Pensions civiles et militaires : quatre millions et demi.

Création de compagnies sahariennes : 700.000 francs.

Construction de la ligne d'Aïn-Sefra vers Igli, 2.600.000 francs.

Garantie d'intérêt des chemins de fer algériens, 1.500.000 francs.

Cette augmentation est la conséquence de la nouvelle convention relative aux chemins de fer algériens qui entre en vigueur le 1^{er} Janvier 1905.

Pour faire face à ces dépenses supplémentaires, M. Rouvier propose les ressources suivantes :

Economie de 2 millions résultant dans le service des intérêts de la dette perpétuelle de la non-émission de 60 millions de rentes autorisées pour la dernière conversion.

Economie de 1 million par suite de la substitution, pour les approvisionnements en tabacs exotiques, de l'achat direct au système antérieur.

Economie de 700.000 fr. résultant du report au budget algérien, des travaux sur la Compagnie franco-algérienne.

A ces économies proprement dites viennent s'ajouter les ressources suivantes, constituant des recettes effectives :

7 millions sur les droits de douane à provenir, pour la plus grande part, des importations, conséquence de l'insuffisance de la récolte intérieure,

et pour le reste de l'établissement de l'union douanière à la Tunisie.

400.000 francs résultant de l'emploi, pour le calcul des droits de quai, du système anglais de jaugeage prescrit par une convention internationale entre les principales nations maritimes.

800.000 francs provenant de l'application aux raffineries de la Convention de Bruxelles, qui a établi la taxation des sucres réellement raffinés sans déduction légale.

500.000 francs provenant de retenues pour les pensions civiles.

Enfin, 2.600.000 francs provenant de la liquidation du fonds de réserve de l'Algérie.

L'ensemble de ces ressources s'élève à 15.080.000 francs; si l'on déduit les 14.835.000 francs de dépenses supplémentaires, il reste au budget de 1905 un excédent net de recettes de 245.000 francs.

En chiffre ronds, le budget de 1905 s'élèvera, au minimum à 3 milliards 600 millions de francs.

R. P.

Minorité de Praticants

M. Harduin, citant successivement Taine — Origines de la France contemporaine — qui constatait que sur 38 millions de Français il n'y avait pas plus de quatre millions de praticants; l'abbé Bougain, auteur d'un livre intitulé *Le Grand Péril de l'Eglise de France*, qui déclare que dans un diocèse 37.000 paroissiens font leurs Pâques et 300.000 s'abstiennent, et l'évêque Dupanloup, qui avouait que « répondant à Dieu de 350.000 âmes, 45.000 à peine de ses diocésains faisaient leurs Pâques », en conclut que s'il n'y a que quatre millions de fidèles convaincus, parmi lesquels un grand nombre de femmes et d'enfants sans fortune, ils auront beaucoup de peine à subvenir à l'entretien du clergé dépouillé du budget des cultes.

Cela est possible, encore que l'exemple du curé de Plaisance semble répondre victorieusement aux craintes de notre confrère et que la plupart des grandes fortunes de France soient entre les mains de la noblesse et de la bourgeoisie bien pensantes.

Mais il semble que les chiffres cités par M. Harduin auraient dû l'amener en même temps à une deuxième conclusion. D'après eux en effet, il y a quatre catholiques sur trente-huit habitants, ou si l'on aime mieux, environ un sur neuf. Que devient dans ces conditions, l'éternelle « tartre à la crème » des défenseurs du budget des cultes, affirmant que la religion catholique est celle de la majorité des Français ? Qu'elle ait plus d'adhérents que le protestantisme ou le judaïsme, cela n'est pas douteux, mais il est clair aussi que la libre-pensée, l'incroyance, l'indifférentisme, en un mot l'absence de religion, sont le fait de la très grosse majorité des Français.

Il était déjà injuste, même dans l'hypothèse où les catholiques constituaient la majorité de faire payer l'entretien du clergé et les frais des cultes par les libres-penseurs. La foi n'est pas un service public, et celui qui ne pratique pas n'a aucune raison de payer la messe, le sermon, les vêpres et la confession du voisin. Mais il ne reste plus l'ombre d'un prétexte si les catholiques ne sont que dans la proportion de un contre neuf — statistique Taine — voire de un contre huit ou même contre sept, abbé Bougain et évêque Dupanloup.

L'argument décisif contre le budget des cultes nous est fourni par un évêque, par un prêtre catholique, et par l'écrivain qui, pour ses travaux sur la Révolution française, est devenu le Benjamin des réactionnaires et des cléricaux.

Nous ne pouvions pas demander mieux.

Les Prédestinés du crime

A quoi reconnaît-on les prédestinés du crime ? Si nous possédions une indication sûre, nous saurions bien les empêcher de nuire.

Mais voilà, il faudrait une certitude. Quelques anthropologistes, et non des moindres, lancent le cri d'alarme : méfiez-vous des personnes aux rides précoces !

Et M. Otto Longhi ajoute que ces rides sont plus fréquentes et profondes chez les criminels que chez les autres individus. Il signale plus particulièrement la prédominance de la ride *zigmatique*, située au milieu de chaque joue et qu'il considère comme l'indice, la caractéristique même des mauvaises actions : c'est la ride du crime, dit-il.

D'autre part, le célèbre professeur Lombroso déclare que cette anomalie se trouve aussi bien parmi les femmes que parmi les hommes, et il signale notamment le buste de la célèbre empoisonneuse sicilienne, émule de la Toffana, conservé au musée de Palerme, et qui présente un faciès couvert de rides.

Pourtant, Lombroso, qui fait autorité en la matière, veut bien concéder que si la plupart des criminels portent des rides révélatrices, toutes les personnes qui ont des rides ne sont pas nécessairement des criminels. — C'est encore heureux !

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Autour de Moukden

Les autorités reçoivent de fréquents télégrammes exposant les mouvements de tous les corps d'armée. Mais il n'y a que l'empereur et les chefs de l'état-major qui en connaissent le contenu.

Toutefois, il est clair que les Russes et les Japonais se trouvent à portée de combat les uns des autres sur toute la ligne et que les batteries sont constamment engagées individuellement.

Le front de bataille japonais diminue tous les jours et on s'attend à ce que lorsque les opérations décisives commenceront les mines de Yen-Tai constituent l'extrême droite japonaise, tandis que le flanc gauche se trouvera légèrement porté à l'ouest du chemin de fer.

La longueur totale du front de bataille japonais serait alors d'environ vingt milles. Un colonel de l'état-major qui, dans une conversation, il y a une quinzaine de jours, faisait prévoir la marche en avant des Russes, dit aujourd'hui qu'il faut s'attendre pour la fin de la semaine à une grande attaque.

Le combat, jusqu'à présent, s'est borné à des escarmouches dans lesquelles l'artillerie a participé à l'occasion.

Les Japonais ont certainement été prévenus des intentions des Russes. Les Chinois se sont montrés des auxiliaires précieux comme espions. L'infanterie montée russe a rendu de grands services.

Le bruit court avec persistance que, dans l'engagement qui aurait eu lieu au sud de Moukden, les Russes prenant l'offensive, passèrent le Hun-Ho, attaquèrent le général Kuroki et capturèrent une position que les Japonais ayant reçu des renforts, réoccupèrent. La marche en avant des Russes serait arrêtée. Les pertes seraient considérables des deux côtés. Il est impossible d'obtenir confirmation officielle de ces rumeurs.

MOTS DE LA FIN

Après une discussion des plus vives, où le mari a eu toutes les peines du monde à imposer silence à son épouse révoltée :

Le mari. — Je savais bien que je te ferais taire.

La femme. — Je ne me tais pas, je me repose.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

Mardi prochain, la Chambre se réunira pour la session extraordinaire de 1904. Il convient de remarquer à ce sujet que depuis sa constitution, en 1902, la Chambre n'a jamais été au complet soit par suite de décès ou de démission.

Sept sièges seront encore inoccupés à la reprise des travaux parlementaires; ce sont ceux de MM. Le Mare, Petit, Gevelot et Krauss, décédés et non encore remplacés, et ceux de MM. Razimbaud, Ermant et Emmanuel Arène, élus sénateurs. Ces trois derniers ne seront remplacés au Palais-Bourbon qu'après la validation de leur élection par le Sénat.

Depuis sa constitution, la Chambre a perdu 45 de ses membres : vingt députés sont décédés, deux ont démissionné, dix-sept ont été élus sénateurs et six ont été invalidés et non réélus.

Le budget de 1905

La commission a entendu le ministre des finances sur la situation financière et sur l'équilibre du budget de 1905.

M. Rouvier a constaté que la situation de 1903 se réglerait avec un excédent de recettes de 110 millions. Il est permis d'espérer que pour 1904 elle se réglera d'une façon aussi avantageuse. La situation du Trésor est meilleure que dans les deux années précédentes. La crise des Caisses d'épargne est à peu près terminée.

Le ministre des finances a déclaré qu'il n'acceptait pas toutes les ressources nouvelles proposées par la commission, mais il augmente notablement les recettes des douanes. D'autre part, le ministre des finances repousse le projet relatif aux instituteurs, en faisant remarquer qu'il ne s'agit pas d'une somme de 7 millions à donner une fois pour toutes, mais que cette somme est l'amorce d'une dépense de 24 millions, indépendante d'une dépense de 19 millions résultant de dispositions votées l'année dernière.

Après le départ de M. Rouvier, la commission a maintenu ses votes précédents en ce qui concerne les instituteurs; les ressources nécessaires seront fournies par les droits de douane.

Le voyage de M. Chaumié

Le ministre et le gouverneur, partis de Batna, sont arrivés à Timgad, dans des automobiles. La vieille cité romaine, où chaque jour sont mis à découvert de nouveaux et intéressants vestiges de la grande civilisation disparue, sembla revivre un instant. Sur ses ruines, en effet, plus de 3.000 indigènes, venus de Kenchela, d'El-Ksar, etc.; plus de 500 goumiers, revêtus de riches costumes; 50 caïds, aux vastes burnous écarlates, caracolant sur de magnifiques chevaux, formaient un décor de féerie et de rêve.

Des goumiers indigènes, conduits par l'administrateur de Kenchela, défilèrent quatre par quatre sur la grande voie dallée et passèrent sous l'arc de triomphe de Trajan, saluant du sabre en arrivant devant le ministre. Des indigènes de Kenchela, avec des étendards arabes, et des cavaliers portant de riches costumes et coiffés d'immenses bonnets en plumes d'autruche, furent très remarqués.

Après avoir dîné à la sous-préfecture de Batna, le ministre et le gouverneur sont partis par train spécial pour Sétif, afin de commencer leur tournée à Kabylie.

Hommage à M. Delcassé

Les membres de la colonie ariégeoise de Paris organisent, pour fêter les six ans et plus de ministère — 28 juin 1898 — de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, député et président du Conseil général de l'Ariège, un banquet qui aura lieu dimanche prochain. Au cours du banquet, une plaquette commémorative, œuvre du sculpteur ariégeois G. Calvet, sera offerte au ministre. Le comité qui

s'est formé a à sa tête MM. Galy-Gasparou, député de l'Ariège, et Delcurrou, conseiller à la Cour de cassation.

La France et le Vatican

Le correspondant du *Petit Parisien* à Rome prétend tenir de bonne source que le Vatican fait préparer et imprimer, dans le plus grand secret, une histoire détaillée des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France depuis la Révolution.

Le but de cette publication serait de démontrer que la rupture du Concordat serait désavantageuse pour la France et pour le Saint-Siège, mais beaucoup plus pour la première que pour le second. On attache la plus grande importance à ce document, qui est manifestement la réponse anticipée du Vatican au projet de M. Briand.

Les intentions de M. Léon Bourgeois

On affirme que M. Léon Bourgeois a l'intention de ne pas rentrer immédiatement dans la politique active et militante. Il tient à demeurer en dehors des luttes parlementaires pour pouvoir terminer à son aise un livre de psychologie sociale auquel il travaille depuis longtemps et qui, à moins de modification, s'appellerait *La Paix juste*.

Le cas des évêques Gay et le Nord

Le *Gaulois* annonce que le pape vient de régler définitivement la situation de M. Geay et de M. Le Nordez, évêques démissionnaires de Laval et de Dijon.

Une pension de 8.000 francs leur a été attribuée à l'un et à l'autre.

Quant au titre épiscopal, le pape n'en donnera ni à M. Geay ni à M. Le Nordez, qui resteront donc simplement anciens évêques de Laval et de Dijon, M. Pagis, ancien évêque de Verdun, n'ayant reçu, après sa démission, aucun titre nouveau.

Voici, d'autre part, quelques détails rétrospectifs et inédits que donne notre confrère sur les deux affaires de Laval et de Dijon :

Lorsque M. Geay arriva à Rome, son procès était terminé. Il n'y avait plus qu'à formuler et publier la sentence. C'est ce qui explique la promptitude avec laquelle M. Geay donna sa démission et reprit la route de France.

Quant à M. Le Nordez, son procès n'a jamais été instruit, à vrai dire, devant le Saint-Office, et il fut averti, dès son arrivée à Rome, qu'il ne pourrait commencer avant trois mois, et qu'il serait nécessairement fort long. En même temps, on lui faisait observer qu'il ne devrait pas songer à quitter la Ville Eternelle avant sa conclusion, sauf, bien entendu, le cas de démission, auquel cas le procès n'aurait pas lieu. Et M. Le Nordez comprit, après plusieurs semaines de réflexion, qu'il était pour lui plus avantageux de démissionner en effet.

L'affaire Dautriche

On annonce que le conseil de guerre devant lequel sont renvoyés MM. Rollin, François, Mareschal et Dautriche, se réunira à Paris le 25 octobre. Il sera présidé par le général de brigade Bertin, de l'artillerie coloniale, qui a commencé hier l'étude du dossier. Le conseil de guerre sera composé, outre le président, de deux colonels et de quatre lieutenants-colonels. Les assignations aux témoins à charge ont été lancées hier.

Les officiers arrêtés sont très heureux, dit-on, de la nouvelle mesure qui vient d'être prise à leur égard. Ils sont certains que le conseil de guerre réduira à néant les accusations portées contre eux. Un non-lieu, disent-ils, ne pouvait satisfaire leur honneur.

Le protectorat tunisien

La commission du budget a adopté deux articles additionnels à la loi de finances, décidant que le protectorat de Tunisie sera placé, à partir du 1^{er} janvier 1905, sous l'autorité du ministre des colonies, et que les comptes du budget tunisien seront soumis à la juridiction de la Cour des Comptes.

Une révolte au Dahomey

Le paquebot *Taurus*, courrier du Congo, du Dahomey et du Sénégal, est arrivé ce matin.

D'après les nouvelles apportées par le courrier, une révolte aurait éclaté vers le 15 septembre au nord du Dahomey, tout près d'Abomey. Des peuplades se sont révoltées et battues entre elles. Une colonne s'est rendue sur le lieu de la révolte et a châtié les chefs coupables. Depuis cette époque, la tranquillité est revenue.

Le nombre de journaux

Une statistique internationale publiée dernièrement établit ainsi la statistique des journaux :

En ce qui concerne les journaux européens, c'est l'Allemagne qui vient en tête avec 5.500 journaux, dont 800 quotidiens. En second rang arrive l'Angleterre avec 3.000 journaux, dont 800 quotidiens. La France en possède presque le même nombre, soit 2.819, mais de ceux-ci il n'y a que le quart paraissant quotidiennement ou deux à trois fois par semaine. L'Italie a 2.600 journaux, viennent ensuite l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la Russie, la Grèce et la Suisse.

On compte environ 20.000 journaux paraissant en Europe.

En Asie on n'écite pas moins de 3.000 journaux périodiques, la plupart au Japon et dans les Indes britanniques. Le Japon possède à lui seul 1.500 journaux.

L'Afrique est naturellement le pays le plus arriéré en ce qui concerne la presse, il ne paraît sur ce continent que 200 journaux, dont 30 en Egypte et le reste dans les colonies européennes.

L'Amérique possède un très grand nombre de journaux, dans les Etats-Unis, seulement il s'en publie 12.500, dont 1.000 quotidiens, 120 sont édités par des nègres.

En Australie, il y a très peu de journaux.

On compte par rapport à la population de notre planète un journal par 82.600 âmes.

L'affaire Bonmartini

Une affaire sensationnelle se plaide actuellement devant le jury italien à Turin.

La comtesse de Bonmartini, sa bonne, son frère et deux docteurs sont poursuivis pour assassinat du mari de la comtesse.

Les débats ont commencé mardi matin. Près de 350 témoins seront entendus; les débats dureront plus de 15 jours.

Tirage d'obligations

Foncier 1903

Le numéro 435.944 gagne 100.000 fr. Le numéro 178.803 gagne 30.000 fr. Les 8 numéros suivants, chacun 5.000 fr. : 190.464 555.636 569.825 483.435 544.270 54.924 96.250 318.007. 130 numéros, chacun 1.000 fr.

Petites Nouvelles

— M. Loubet a donné audience mardi matin, à M. Huguos le Roux de retour de son voyage en Abyssinie. Il a reçu de ses mains une lettre que le négus Ménélik adresse au Président de la République.

— Une cinquantaine des anciens élèves de Saint-Cyr, appartenant à la promotion de Puebla, ont quitté Paris mardi soir pour se rendre à Belgrade, à l'invitation de leur ancien condisciple le roi Pierre I^{er} de Serbie.

— On mande de Fort de France qu'il n'y a aucune éruption du Mont-Pelé, mais simplement une forte poussée de vapeurs qui s'élèvent à 2.500 mètres environ. Le 20 septembre des points lumineux s'aperçurent à la base du dôme. Le volcan est calme depuis.

— Le roi de Grèce est attendu à Paris du 15 au 20 octobre.

— La banque de l'empire d'Allemagne a élevé le taux de l'escompte à 5%, et celui des avances à 6%.

— La neige est tombée sur divers points en France; dans la vallée de la

Drôme, il a gelé assez fortement. Le froid est très vif en Savoie.

— Des malfaiteurs ont pénétré dans le grand magasin de bijouterie « à la Gerbe d'or » rue de Rivoli et ont emporté pour plus de 300.000 francs de bijoux.

REVUE DE LA PRESSE

De l'Humanité :

L'impôt sur le revenu fait partie du programme des réformes que la démocratie attend de la majorité républicaine actuelle. La majorité ne se laissera pas distraire de son devoir et de sa tâche et nous avons la conviction que le Cabinet ne voudra pas lui demander. Les résultats négatifs constatés à l'enquête ne sauraient donc ajourner la discussion du projet. Les feuilles réactionnaires qui comptent cet ajournement seront déçues dans leurs espérances. Même si les tarifs auxquels on s'était arrêté tout d'abord ont montré l'application des conséquences aussi fâcheuses qu'on le dit, il faut se féliciter que ces conséquences aient été mises tout de suite en pleine lumière. L'expérience aura permis de remédier aux inconvénients signalés et de les faire disparaître, en remaniant les limites et les tarifs primitivement proposés.

De Pierre et Paul dans la Dépêche :

L'Eglise est féconde en subterfuges. Elle excelle à voiler ses entreprises politiques sous les dehors de la propagande religieuse. Pouvez-vous vous flatter de saisir à tout coup le délit ? L'Eglise a plus d'un tour dans son sac, et, en ce moment, elle nous le fait bien voir. Quand vous aurez saisi le délit sous telle forme, le lendemain il se reproduira sous telle autre. Vous en serez pour vos velléités de répression. Souvent on accuse les Jésuites de faire de la politique et même de ne faire que cela. Ces braves gens prennent alors des airs de sainte Nitouche. Ils demandent qu'on en fournisse les preuves. Les preuves, eh ! mon Dieu ! elles se trouvent partout. Elles n'éclatent nulle part. Dans tous les cas, les occasions sont rares de surprendre les Bons Pères la main dans le sac, comme il advint dans l'affaire Dreyfus. Ils étaient en plein dans le Seize-Mai. On avait-nous trouvé une démonstration palpable de leurs intrigues ? Presque toujours leurs délits se dérobent à la constatation formelle. Et alors ? Et alors, c'est bien simple. Ce ne sont pas seulement des mesures répressives qu'il serait bon d'édicter contre les usurpations de l'Eglise. Il faudrait prévenir plutôt que réprimer.

Revue de la Presse locale

Du Quercinois :

Jamais je crois l'élection d'un pape n'avait soulevé tant de polémiques, fait couler tant de flots d'encre, que celle du successeur de Léon XIII.

Pourtant, et c'est là que nous attendons les incroyants et les prétendus libres-penseurs, jamais les passions antireligieuses, les attaques contre l'Eglise n'ont été plus violentes qu'en ce siècle. Jamais les hommes n'ont crié avec autant d'énergie qu'ils réprouvaient les superstitions surannées du catholicisme. A nulle autre époque, les libres-penseurs ou plutôt ceux qui se parent de ce titre sans en comprendre la signification, n'ont été si loin dans la voie de la négation de la liberté et de l'arbitraire.

CHRONIQUE LOCALE

Les malades soignés dans leur famille

Un récent décret, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, autorise les parents qui en font la demande à l'autorité militaire, à emmener et soigner chez eux les militaires en traitement dans les hôpitaux, lorsque ceux-ci sont atteints d'affections non contagieuses et susceptibles de

justifier la nécessité d'un congé de convalescence après guérison.

Cette autorisation n'est accordée qu'avec le consentement de l'intéressé et contre déclaration écrite des parents, attestant qu'il ont été avertis des inconvénients et dangers que pourrait présenter cette mesure, et qu'ils prennent la charge des frais de transport et de traitement.

L'autorisation devra être différée lorsque le médecin-chef estimera que le transport immédiat du malade met ses jours en danger.

CAHORS

La rentrée des écoles

La rentrée des classes dans les écoles laïques de notre ville a amené un contingent d'élèves bien supérieur à celui de l'an dernier. Dans la plupart des communes du département, d'après des renseignements même imprécis, le résultat serait identique.

Les populations rurales prouveraient donc que le départ des congréganistes ne les a pas autrement émuës.

Dans les communes où des sociétés civiles se sont constituées pour permettre aux sécularisés de continuer leur œuvre d'instruction, le nombre des élèves des écoles laïques aurait également augmenté.

Mais c'est à Cahors surtout que les résultats sont excellents et cela malgré l'ouverture par des sociétés civiles, d'écoles libres dans les locaux des anciens couvents. Ces résultats s'expliquent par cette raison, que les religieux étant remplacés par des laïques, un grand nombre de parents se sont dit qu'après tout, laïque pour laïque, il était encore préférable de confier leurs enfants à ceux qui ont une expérience acquise.

Les sociétés civiles ont pu réunir dans les couvents laïcés d'excellents maîtres, mais elles n'ont pu les improviser pédagogues.

Et beaucoup de parents ont raisonné ainsi — au moins ceux qui n'ont pas voulu retenir seulement que l'ouverture des établissements libres était surtout une protestation contre la loi.

Il n'y a que ceux qui ont protesté contre le départ des religieux, contre la fermeture des établissements congréganistes, qui continuent comme par le passé, à mépriser la laïque et à en éloigner leurs enfants.

Mais au fait, leur protestation est bien contraire au but qu'ils voudraient atteindre, si nous en croyons certains défenseurs de ces établissements libres et même une déclaration publiée dans ces colonnes.

On dit que l'enseignement donné dans ces établissements sera purement laïque et conforme à celui donné dans les écoles publiques ; il n'y aurait qu'une différence, c'est que dans ces établissements libres, l'enseignement n'est pas gratuit, ou si la gratuité est accordée aux enfants pauvres, ceux-ci sont groupés, forment une classe isolée et suivent un cours tout à fait spécial.

Dans certains couvents, jadis, c'était la tourière qui en était chargée.

Ainsi le but poursuivi — tout de protestation contre la loi sur les associations — ne sera pas atteint, s'il est vrai que les religieux soient partis des couvents.

Et l'on comprendra dès lors que les parents, en plus grand nombre, aient envoyé cette année leurs enfants dans les écoles publiques, et que les rentrées de celles-ci aient été des meilleures.

Quoi que l'on en dise, la loi sur les associations commence à porter ses fruits.

L. B.

Compatriote

Notre compatriote, M. Planacassagne, trésorier payeur général du territoire de Belfort est nommé trésorier payeur général de l'Indre.

Nos félicitations.

Brevet élémentaire

Voici les résultats définitifs du Brevet élémentaire qui a eu lieu lundi et mardi à Cahors pour les garçons.

Sur 25 aspirants 7 ont été admis définitivement.

Ce sont : MM. Boissy, Capoulade, Gasc, Loudes, Rouquié, Soulié et Trieu.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, M. Brignonnet, instituteur-adjoint, délégué à l'école primaire supérieure de Montcuq, est nommé délégué à la dite école jusqu'au 31 décembre 1904.

M. Lafage, instituteur-adjoint, délégué à l'école primaire supérieure de Luzach, est délégué à la dite école pendant l'année scolaire 1904-1905.

Manufactures de l'Etat

M. Barthel, sous-officier présenté par la Commission supérieure de classement, est nommé commis de culture de 8^e classe à la Direction de Cahors.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque de Cahors, sont priés d'assister à la Réunion qui aura lieu, le dimanche 16 octobre courant au Siège social (Mairie), à 2 heures 1/2 du soir.

Ordre du Jour

Demandes d'Admissions. Communications diverses. Paiement des Cotisations.

N. B. Le bibliothécaire prie les camarades qui détiennent des livres de vouloir bien les rapporter au Cercle dimanche matin de 9 à 11 heures.

Société agricole du Lot

La Société Agricole et Industrielle du Lot se réunira le Samedi 15 octobre 1904, à 3 heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

Ordre du jour :

1^o Lecture du procès-verbal ;
2^o Présentation et admission de nouveaux membres ;
3^o Rapports sur la prime d'honneur, le concours des vignobles et autres concours ;
4^o Communications diverses.

Commission des étalons

La commission chargée de l'examen des étalons approuvés et autorisés appartenant à des particuliers, s'est réunie mercredi matin, à 9 heures, place de la gare.

La commission était composée de MM. Le Directeur des Haras de Ville-neuve ; Deltill, vétérinaire départemental ; Soulié, vétérinaire à Catus.

Trois étalons de gros trait ont été présentés et autorisés : ils ont reçu à cet effet la marque obligatoire.

Phylloxéra

Le préfet du Lot informe les propriétaires du département du Lot, que l'administration tient gratuitement à leur disposition des plants américains provenant de la pépinière départementale.

Ces plants comprennent 45.000 boutures appartenant aux espèces suivantes : américains purs porte-greffes ; hybrides américo-américains, porte-greffes ; hybrides franco-américains porte-greffes ; hybrides producteurs directs anciens ; hybrides producteurs directs nouveaux.

Les demandes devront être adres-

sées à M. le professeur d'agriculture, directeur de la pépinière, avenue de la gare, à Cahors, avant le 1^{er} décembre, dernier délai.

Les plants accordés sont livrés gratuitement à partir du 1^{er} janvier 1905, au siège de la pépinière près de l'octroi de Labarre : les personnes qui désirent recevoir leurs plants à domicile devront envoyer au préalable, au directeur de la pépinière, le montant des frais d'envoi et d'emballage.

Réunion des huissiers

La Chambre syndicale des huissiers de l'arrondissement de Cahors, s'est réunie dimanche à Cahors.

Elle a procédé à la nomination des membres de cette chambre :

Syndic : M. Daynard, huissier à Lalbenque.

Trésorier : M. Serres, huissier à Cahors.

Membres : MM. Delfau, de Lauzès et Labie, de Lalbenque.

Exercice de ravitaillement

On annonce que le ministre de la guerre a désigné le département du Lot pour un exercice de ravitaillement, qui aurait lieu le 26 octobre courant à Cahors et à Gourdon.

Cette opération consiste dans la réunion à Cahors et à Gourdon de quantités de blé, d'avoine, etc.

Les denrées seront payées comptant.

Nous ne saurions trop inviter les populations à prêter leur concours à cette opération.

Arrondissement de Cahors

Catus

Service postal. — Notre devoir est d'interpréter un mécontentement des habitants de notre commune, qui sont tardivement desservis par le facteur de ville, qui ne paraît plus apte à faire lestement son service, vu son âge avancé.

Non seulement la tournée de Salvezou et des villages limitrophes retarde parfois la deuxième distribution de la ville, qui est la principale, de 1 heure 1/2 à 2 heures, mais encore la distribution rurale de l'après-midi, est parfois si tard faite qu'elle empêche la levée de la boîte aux lettres de ville avant le départ du courrier de 3 heures, contrairement à ce qui devrait être.

Un semblable état de choses ne devrait pas exister avec un facteur plus ingambe. Nous ne doutons pas que l'administration, ainsi prévenue, ne fasse le nécessaire pour éviter tous ces inconvénients très préjudiciables pour les desservis.

Montcabrier

Peu d'affaires sur les bœufs d'attelage ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 34 à 38 fr. les 50 kilos ; bœufs de maiguignons de 250 à 400 fr. la paire.

Porcs gras env. 39 fr. les 50 kilos ; porcs de lait, à tous prix et surtout à des bas prix entre 4 et 18 fr. l'un.

Moutons gras, entre 70 et 75 cent. le kilo ; poules de 3,50 à 5 fr. la paire ; poulets, env. 70 cent. la livre ; veaux, de 75 à 85 cent. le kilo, vif ; lapins, de 1,50 à 3 fr. la paire.

Mauroux

Foire. — Foire peu importante : peu d'affaires sur les bœufs et cours ordinaires.

Affaires presque nulles sur les porcs ; moutons gras env. 75 cent. le kilo, autres de 10 à 25 fr. l'un.

Oies, de 7 à 12 fr. la paire.

Canards, env. 50 cent. la livre.

Lièvres, de 3,50 à 5 fr. l'un.

Perdreaux, 1,75 à 2 fr. l'un.

Lapins dom., 25 cent. la livre.

Œufs, 80 cent. la douzaine.

Bouziès

Adjudication. — L'adjudication du chemin vicinal ordinaire n° 1 de Cabre-rets à Concois par Bouziès, et du chemin vicinal ordinaire n° 2 de St-Géry à St-Cirq, par Bouziès, est fixé au 20 octobre 1904, à 11 heures du matin à la préfecture du Lot.

Les dépenses sont évaluées à 1.531 fr. 90

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Justice de paix. — Par décret, M. Murat (Victor-Paul-Elie-Georges), est nommé greffier de la justice de paix de Cajarc, en remplacement de M. Bergon, démissionnaire.

Accident. — Dimanche, vers six heures du soir, M. Caminade, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, venait faire ses provisions de la semaine, lorsqu'il passait sur le tour de ville, une bicyclette lancée à toute vitesse le renversa.

Dans sa chute, il s'est démis le poignet.

Larnagol

Suicide. — Lundi soir, entre neuf et dix heures, M. Ernest Vinel, âgé de 50 ans, originaire de Villefranche (Aveyron) et propriétaire résidant à Larnagol, s'est suicidé en se coupant la gorge à l'aide d'un rasoir.

Rien dans l'attitude de M. Ernest Vinel ne faisait prévoir cette funeste détermination. Quelques moments auparavant, il avait soupé avec ses domestiques à sa ferme de Neules avant de rentrer à sa demeure en compagnie d'un de ses serviteurs.

Pendant que ce dernier, après avoir allumé du feu, se livrait à ses occupations, M. Vinel fumait des cigarettes en arpentant la cuisine.

Le domestique, s'étant assoupi, s'aperçut à son réveil, quelques moments après, que son maître avait gagné sa chambre, négligeant d'emporter une petite lampe dont il se servait tous les soirs. Voulant réparer cet oubli, il se dirigea chez son maître, mais, par la porte entr'ouverte, un spectacle horrible s'offrit à ses yeux : M. Vinel, étendu sur le parquet, gisait dans une mare de sang. Effrayé, il courut au dehors chercher du secours, mais tout fut inutile. On courut prévenir M. Vinel maire, et un exprès fut envoyé à Cajarc prévenir la gendarmerie et M. le juge de paix qui partirent avec le greffier et assistés de M. le docteur Cougoule.

Ces messieurs ont conclu que toute idée de crime devait être écartée, mais que le malheureux s'était donné la mort d'un violent coup de rasoir qui, non seulement a tranché l'artère mais a entamé l'os.

On se perd en conjectures sur le mobile qui a pu pousser M. Ernest Vinel à cet acte de désespoir ; le défunt, un très honnête homme, jouissait de l'estime générale et d'une grande fortune.

Figeac

Réunion générale des huissiers. — Les huissiers de l'arrondissement de Figeac se sont réunis dimanche 9 octobre, à onze heures du matin, en assemblée générale, dans une des salles du Palais de justice, à l'effet de renouveler le bureau pour l'année 1904-1905. Ont été nommés : Syndic, M. Peyrolles, huissier à Latronquièrre ; trésorier, M. Labanhié, huissier à Figeac ; secrétaire, M. Latronquièrre, huissier à Figeac ; rapporteur, M. Boudet, huissier à Livernon ; membre, M. Delsouc, huissier à Cajarc.

Bourses de la ville. — A la suite du concours qui a eu lieu dimanche à l'hôtel de ville, quatre élèves de l'école communale de garçons pourvus du certificat d'études primaires ont été admis comme boursiers au collège de notre ville. Ce sont les jeunes Carrié, boursier de l'Association des anciens élèves du collège ;

Cavanié, David, Pézet, boursiers de la commune. Ces bourses ont une durée de quatre années.

A l'instruction. — Nous avons relaté les nombreux vols commis par Rames et Revolus, âgés de dix-sept et dix-huit ans, de Mége, canton de Figeac.

L'instruction de cette affaire touche à sa fin, et ces deux jeunes malfaiteurs comparaitront devant les prochaines assises du Lot.

Lacapelle-Marival

Les victimes du feu. — Maria Laforge, habitant le quartier de la Roque, avait laissé seules, avec le feu allumé, ses deux fillettes, dont l'une est âgée de 4 ans et l'autre de 18 mois, pendant qu'elle allait étendre du linge. L'aînée s'étant trop approchée du foyer ses vêtements s'enflammèrent. Les cris qu'elle poussa furent entendus par un voisin, qui s'empressa de lui porter secours, mais au lieu de l'entourer avec une couverture elle l'entraîna dehors, où les flammes, activées par le vent, redoublèrent d'intensité. M. Lala, plâtrier, qui avait aussi entendu crier, se dirigea de ce côté et entourait l'enfant avec des sacs, mais il était trop tard. La pauvre petite n'a survécu que quelques heures, après d'horribles souffrances.

M. Lala s'est cruellement brûlé aux mains en voulant secourir l'enfant.

Aynac

Une association. — Les républicains d'Aynac viennent de former une Société ayant pour titre : Comité démocratique d'Aynac. Cette Société a pour but de propager les idées républicaines. Le siège social est à Aynac. Nos félicitations aux électeurs de cette commune qui ont pris cette heureuse initiative.

Brengues

Incendie. — Un incendie s'est déclaré jeudi soir au hameau de Fourques, chez M^{me} veuve Cavalé. Une grange toute remplie de foin et de paille a été la proie des flammes. Les bestiaux ont pu heureusement être sortis à temps, grâce au sang-froid d'une jeune fille de la propriétaire, qui a détaché les bœufs au milieu des flammes. Elle a eu juste le temps de se sauver et a été quitte avec quelques brûlures insignifiantes. Les pertes sont couvertes par une assurance. On ne sait à quoi attribuer ce sinistre.

Espagnac-Sainte-Eulalie

Conférence. — Dimanche prochain 16 octobre, à dix heures et demie du matin, M. Pezet, professeur spécial d'agriculture, fera une conférence dans une des salles de la maison d'école.

Sujet : Reconstitution des vignobles et vification.

Capdenac

Réadjudication du Bac de Vic. — Le 30 octobre 1904, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, à la Mairie de Capdenac, par le Maire de cette commune, assisté de l'ingénieur ordinaire ou de son délégué et du Receveur des Domaines du ressort, à la réadjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, pour 6 années 2 mois, qui commenceront le jour de l'approvisionnement de l'adjudication, du Bac de Vic, établi sur la rivière du Lot, dans la commune de Capdenac.

Le Cahier des charges et le tarif de ce passage d'eau sont déposés à la Mairie de Capdenac.

Mise à prix de la redevance annuelle : 50 fr. Cautionnement : Une année de redevance.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

L'Amicale des instituteurs et institutrices. — Nous sommes heureux d'apprendre que la liste définitivement close des adhésions au banquet de l'Ami-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 65

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE
MIMI-PRINTEMPS

V

L'Églantier

— Qu'avez-vous ? s'écria vivement le banquier.

— Bernard ! murmura la jeune femme en portant la main à son cœur... Oh ! c'est trop.

Bernard, car c'était lui, s'approcha :

— Serais-ce ma présence qui cause cet effet ? dit-il ; vous deviez le prévoir en m'invitant.

Lucienne ne répondit pas, elle perdait connaissance.

En un instant, tout le monde apprit l'événement, et le bal fut interrompu.

M. de Chavenay confia Mimi aux dames, qui procédèrent au déshabillage comme elles avaient procédé à l'habillage, puis il vint prendre le bras de Bernard

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

en lui disant :

— Votre place n'est pas ici, comment y êtes-vous venu ?

— Invité par elle...

— Ou par lui... venez. Evitons le scandale, je saurai la vérité plus tard.

La pauvre enfant vous aime encore, vous devez le voir.

— Le croyez-vous, s'écria Bernard ; cependant tout l'accuse.

— Venez, il importe de ne pas laisser soupçonner que vous vous connaissez.

— Mais... elle va être à lui.

— Qui donc peut l'en empêcher ?

Et Gontran entraînait Bernard, qui crispait de rage ses poings gantés.

— Venez avec moi, car si je veux bien faire un peu vos affaires, il ne faut pas que j'oublié les miennes.

La voix du comte était toute puissante sur Bernard qui le savait son frère aîné ; il le suivit donc sans résister.

Gontran le conduisit dans la pièce où Mimi venait de redevenir la petite chanteuse.

La charmante enfant avait rendu tous ses beaux atours ; cependant, il est juste de dire que quelques jolis cadeaux lui furent faits. Elle les accepta de grand cœur, mieux que si c'eût été de l'argent.

Depuis qu'elle avait chanté en si belle société, elle méprisait l'or et souriait aux louanges.

Lorsque les deux jeunes gens entrèrent, une grande discussion avait lieu

entre les dames.

On ne retrouvait pas les souliers de Mimi.

Cet étourdi de Gontran avait oublié, sans doute, de les mettre à l'écart, et Mimi conservait forcément ses petits souliers bleus.

Lorsqu'il parut, il n'y eut qu'un cri.

— Ah ! c'est lui ! et les souliers ?

— Oui, dit Mimi, je ne puis m'en aller avec des souliers qui ne sont point à moi.

— C'est juste, dit Gontran avec un grand sérieux ; aussi, mademoiselle, l'enchanteur qui a procédé à la confection des souliers bleus a détruit les anciens, indignes de chausser vos pieds, il vous offre ceux-ci en compensation.

Mimi répondit par un joli sourire, et dit :

— Mais il fait de la boue !

— L'enchanteur a songé à tout. La voiture de mademoiselle est prête.

Et il lui tendit la main.

Mimi-Printemps hésita un moment ce que vit Gontran qui ajouta aussitôt :

— Monsieur votre père vous attend.

Un léger sourire apparut sur les lèvres des dames qui firent marcher un peu l'éventail.

Le comte n'y prit pas garde, et, conduisant la jeune fille, il descendit l'escalier suivi de Bernard qui allait comme un somnambule, l'esprit ailleurs.

Pauvre Bernard ! il était près de mi-

nuït, et il comptait les heures.

— Dans deux heures, dans une peut-être, elle sera à lui !

A lui ! oh ! tout son sang bouillonnait à cette horrible pensée.

Le trio traversa la cour, et Chavenay fit avancer sa voiture dans laquelle il fit monter Mimi et Bernard.

— Je vais chercher votre père, dit-il, soyez sans inquiétude.

Le lecteur se souvient que l'aveugle avait été conduit dans le café en face de l'hôtel où le brave commandant Bitter lui avait fait donner les premiers soins.

La blessure était sans gravité, et le bonhomme était parfaitement remis lorsqu'il entendit près de lui un colloque ainsi conçu :

— Qu'est-ce qu'il y a donc là en face ?

— C'est un mariage.

— Ah ! c'est un richard qui se met la corde au cou.

— Bon, quand on a de l'argent la corde est un fil d'or.

— C'est un banquier ?

— Le fameux Thomas Rupert !

A ce nom l'aveugle eut comme un cri. Il se leva tout droit, et dit à celui qui avait parlé et qui se trouvait à une table à côté :

— Vous avez dit... s'il vous plaît ?

— Thomas Rupert ! parbleu, le plus riche banquier de Paris après Rothschild, tout le monde le connaît.

cale du Lot, comprend un très grand nombre d'instituteurs et d'institutrices. Nosse sommes certains à cette heure de la réussite de cette fête qui sera présidée par M. Carnaud député de Marseille, et à laquelle assisteront MM. de Monzie, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique et Malvy, sous-chef de cabinet du ministre de la marine.

Meurtre. — Dimanche soir, deux scieurs de long, les nommés Aussel, âgé de 42 ans, et Bonnet, tous deux domiciliés au Vigan, après avoir passé la journée à boire dans divers cabarets de Gourdon, eurent devoir terminer leur soirée en se rendant au Vigan dans un café, où ils ont bu et joué jusqu'à 1 heure de la nuit.

On ne sait pour quels motifs ils se prirent de querelle; toutefois ils se séparèrent, et Aussel partit chez son patron, qui habite à deux kilomètres du bourg. Bonnet, qui alla l'attendre à l'embranchement de la route de Payrac, se jeta sur lui et le frappa avec une violence telle qu'Aussel fut terrassé du coup. Aux cris poussés par le malheureux Aussel, des personnes accoururent et le transportèrent dans une maison. Le docteur Fontanille appelé, constata que le crâne était brisé, la cervelle était à nu. Aussel a succombé à ses blessures mardi matin, sans avoir repris connaissance.

Le parquet s'est transporté sur les lieux. Le meurtrier est arrêté.

Transport de justice. — Lundi dernier 10 octobre courant, le parquet de notre ville s'est transporté au Vigan, pour procéder à une enquête sur une rixe sanglante qui aurait eu lieu dimanche au soir, dans cette commune au sujet de laquelle un homme aurait été grièvement blessé.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette grave affaire.

Tentative de vol. — Une tentative de vol de noix, au préjudice du sieur Emile Mejescaze, cultivateur à Gramat, a été commise par un nommé L..., cultivateur à Meyrinhaac-Lentour.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Gramat.

Foire. — Aujourd'hui les divers marchés étaient très approvisionnés et les transactions ont été nombreuses.

Les bœufs d'attelage se sont écoulés à un bon prix ainsi que ceux destinés à la boucherie.

Les moutons ont valu de 35 à 45 fr. la pièce.

Les porcs, de 38 à 40 fr. les 50 kilos.

Les volailles, 0 fr. 85 le demi-kilo.

Les œufs, 0 fr. 80 la douzaine.

Le blé s'est vendu 15 fr. 50 l'hectolitre. Le maïs, 14 fr. l'hectolitre.

Les châtaignes, 8 à 9 fr. l'hectolitre. Les noix, 12 à 14 fr. l'hectolitre.

Labastide-Murat

Foire du 10 octobre. — Malgré les travaux des champs, la foire était bien approvisionnée; voici les cours pratiqués: au foirail des bœufs il s'est traité bien peu d'affaires; les attelages de 600 à 800 fr., assez recherchés; les bœufs de 300 à 400 francs peu d'affaires; vaches grasses bien recherchées, ainsi que les laitières, moutons gras très recherchés, les brebis se sont moins vendues.

Halle. — Blé, 15 fr. les 80 litres; maïs, 12 fr.; pommes de terre, 3 fr. Volailles: poulets de 50 à 55 c.; poulardes, de 60 à 65 c.

Aucun incident à signaler.

Masclat

La gelée. — Les gelées ont commencé dans notre région. Dans la nuit de lundi à mardi, le froid a fait pas mal de dégâts, surtout sur la récolte de tabacs, principalement dans les bas fonds, où cette récolte a été un peu tardive cette année à cause de la sécheresse.

On estime à la moitié la perte de la dite récolte, et la consternation est générale chez les malheureux planteurs.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 22

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR
HENRI AUGU

VII
La part du crime

— Mon maître ! s'écria-t-il étonné à l'aspect de Richard aux habits en désordre.

— Au diable l'importun ! dit Richard de son côté en reconnaissant le mari de Molly.

En même temps il se repistait du mieux qu'il pouvait.

— Monsieur a-t-il besoin de moi ? demanda Bob avec l'apparence du respect.

— Non, répondit brusquement Richard.

— En ce cas je vais continuer mon ouvrage.

— Laisse-moi !

— Il paraît qu'il n'a pas bien dormi, se dit Bob... Il n'est pas de bonne

Gignac

Hygiène et salubrité publique. — Dans quelques mois notre magnifique hôtel de ville et le groupe scolaire seront terminés, leur belle façade embelliront la rue principale qui malheureusement n'est pas d'une propreté exemplaire. Aussi nous voudrions prier M. le maire et les conseillers municipaux de s'occuper un peu de la santé du public et de l'embellissement de notre bourg. Pour cela, il faudrait faire nettoyer nos rues et nos places publiques et mettre quelques habitants en demeure de respecter les lois municipales.

Il existe une étable à porc au milieu du bourg qui déverse son purin jusqu'au milieu de la route; les miasmes qui s'en dégagent empêchent les voisins d'ouvrir leurs portes et fenêtres pour respirer du bon air.

Un magasin a fait construire récemment un aqueduc débouchant sur la rue principale y amenant ainsi les eaux sales et puantes d'une arrière-cour, les passants sont obligés de sauter ce véritable ruisseau pour ne pas se salir.

La halle est d'une saleté révoltante et l'on dirait qu'elle a été construite non pour le service des commerçants, mais plus tôt pour servir de water-closet.

Nous croyons qu'il nous suffira de signaler cet état de chose au Conseil municipal pour qu'il fasse le nécessaire.

Un groupe d'électeurs.

Chronique agricole

DE L'INFLUENCE DU BATTAGE sur la qualité des semences

On a remarqué depuis très longtemps que la semence obtenue par le battage à la machine présente une faculté germinative inférieure à celle des grains provenant du battage au fléau. Dès l'origine même de l'emploi des batteuses, on a fait cette remarque en Amérique. En 1863, les comptes rendus de l'Etat de l'Ohio signalaient déjà cet inconvénient des machines à battre et recommandaient aux agriculteurs d'employer en conséquence une plus grande quantité de semence.

Des expériences très sérieuses ont été faites il y a quelques années, par M. Burki, sur cette question. L'expérimentateur, qui est professeur à l'Ecole d'Agriculture de Kainach (Suisse), opéra sur les diverses céréales: blé, orge, seigle et avoine, et eut, pour chaque espèce, des résultats à peu près identiques.

Il calcula d'abord la proportion des grains brisés en gros fragments dans les deux modes de battage (à la machine et au fléau). La moyenne des essais donna 3 % à la machine à 0.85 % à la main.

Les grains ayant été ensuite soumis à des expériences de germination, le blé battu à la machine fournit 88 % de plantules, alors que le blé battu au fléau en fournit 92 %. De plus, sur les plantules obtenues avec les grains battus à la machine, il y en avait 10 % d'anormales, par suite de la détérioration subie par le germe pendant le battage.

Soumis à l'action du sulfate de cuivre ou du sulfate de fer pour combattre les maladies cryptogamiques, les grains battus à la machine donnent encore un déchet plus élevé. Un assez grand nombre de ces grains présentant des fissures, la solution cuprique et ferrique attaque les parties vitales des grains et les empêche de se développer.

Dans les expériences de M. Burki, le blé battu à la machine et sulfaté ensuite a donné 20 % de déchet, alors que le blé battu au fléau n'en a donné que 3 %.

Donc, d'après des expériences citées plus haut, il paraît démontré que la faculté germinative d'un certain nombre de grains est complètement détruite du fait du battage à la machine.

De plus, il y a lieu de faire remarquer que ce sont toujours les plus gros grains qui sont atteints. Or, comme ce sont aussi les plus gros grains qui donnent les plus belles plantes, il s'ensuit qu'il s'opère une sorte de sélection.

humeur ce matin.

— Va-t-en ! te dis-je... J'ai besoin d'être seul, reprit le viveur avec un geste de colère.

— On s'en va, monsieur le vicomte, répondit l'ancien tavernier de Charleston.

Mais le ton presque brutal de son maître l'avait choqué.

Tout en ramassant ses outils de jardinier il ne put s'empêcher d'exhaler son humeur.

— C'est égal, grommela-t-il, ce mot de vicomte écorche les lèvres d'un Américain.

— Tu ne diras à personne, lui recommanda Richard, que tu m'as vu rentrer à cette heure.

— Comme il vous plaira.

— Comprends-tu bien ?

— Ça suffit.

Mais en se dirigeant sur l'hôtel où il demeurait avec les autres domestiques de Richard, Bob marmotta entre ses dents.

— J'en suis pour ce que j'ai dit... Vicomte ! vicomte ! non, je ne peux digérer ça.

Voyant que tout restait clos au pavillon, Richard demeura dans le jardin. Il pensait du reste que puisqu'on ne l'avait pas vu rentrer par la petite porte du parc, sa présence au jardin ne pouvait être attribuée, par les habitants du pavillon, qu'au désir d'une promenade

lection à rebours par le battage à la machine.

Y a-t-il là un réel danger ? Nous ne le croyons point, mais nous tenions néanmoins à attirer l'attention des agriculteurs sur cette question.

M. Barki conseille, comme conclusion à ses expériences, de ne point employer comme semence le grain obtenu par un battage mécanique. Il voudrait que les cultivateurs ne se servent que de semences obtenues par un battage très léger au fléau. On obtiendrait ainsi, dit-il, les plus gros grains provenant des plus gros épis.

Nous ne saurions mieux faire que de donner les mêmes conseils, persuadé qu'on peut en retirer à la fois satisfaction et profit.

UN BRUYANT VOYAGEUR

« Hé là bas ! Où est l'aubergiste ? Garçon ! — Palefrenier ! Levez-vous, dépêchez-vous de mettre mon cheval à l'écurie, je suis en selle depuis ce matin et j'ai tellement faim que je mangerai l'oie la plus vieille et la plus coriace que vous ayez ici. »

Le bruyant voyageur fut promptement admis dans l'hôtel et, une demi-heure plus tard il était en train de manger des mets mal préparés avec beaucoup plus de plaisir qu'il n'en eût éprouvé, s'il eût été attablé chez lui, devant les plats recherchés préparés par son chef de cuisine.

Et pourquoi cela ?

Simplement parce que le voyageur dont il s'agit était doué d'une excellente digestion et d'un appétit fortement aiguillé par le vigoureux exercice auquel il venait de se livrer — ce qui est bien agréable, surtout lorsqu'on a d'excellents aliments à savourer. Malheureusement un tel avantage n'est pas donné à tout le monde et beaucoup de personnes en sont privées.

Le cas de M. Emile Darzens vient à l'appui de ce que l'on vient de lire. M. Darzens est voyageur de commerce, et demeure 3 rue Louis Blanc, à Narbonne (Aude). Voici ce qu'il écrivait tout récemment : — « Il y a six ans, toutes les fois que je prenais un peu de nourriture même la plus légère, je ressentais immédiatement de vives douleurs à l'estomac. On me dit que mon mal n'était autre que la gastralgie ou névralgie de l'estomac. La constipation chronique était un autre de mes maux, et je lui attribuais, non sans raison, mes fréquentes migraines et mon insomnie.

« L'ensemble de tous ces maux eut pour résultat de me délabrer complètement la santé, au point de ne plus pouvoir me livrer au moindre travail, car le plus petit effort m'épuisait.

« Après avoir été soigné inutilement par plusieurs médecins, je me décidai à faire l'essai de la Tisane américaine des Sakers, remède qui se trouve dans toutes les bonnes pharmacies, et qui a été introduit en France par un pharmacien bien connu, M. Oscar Faniou, de Lille. Ce qui me décida à faire cet essai fut la lecture de certaines guérisons extraordinaires opérées disaient-ils, par cette préparation, bien que je n'eusse pas grande confiance dans l'efficacité de ce remède dans mon cas. J'étais dans l'erreur, puisque dès le premier usage, je ressentis une amélioration incontestable dans ma condition. Je continuai le traitement et mes maux disparurent graduellement. Dès que j'eus employé quatre flacons de cette bienfaisante Tisane je me trouvais complètement rétabli. »

La lettre de M. Darzens porte la date du 10 juin 1904, et a été dûment légalisée par M. Lagniel, commissaire central.

Marchés aux Prunes

Cancon (Lot-et-Garonne), 11 octobre.

Très beau marché. Apport, 5.000 quintaux environ. Vente un peu lente aux cours suivants: Les 30/5, de 95 à 98 francs; 40/5, de 60 à 63 fr.; 50/5, de 36 à 38 fr.; 60/5, de 23 à 26 fr.; 70/5, de 17 à 19 fr.; 80/5, de 15 à 16 fr.; 90/5, de

12 à 14 fr.; 100/5, de 10 à 12 francs; 110/5, de 8 à 10 fr.; 120/5, de 6 à 7 fr., le tout les 50 kilos.

Prayssas (Lot-et-Garonne), 11 octobre. — Apport, 800 quintaux. Vente lente. Voici les différents cours: les 40/44, fruits au demi-kilo, de 56 à 60 fr.; 50/54, de 36 à 40 fr.; 60/4, de 23 à 26 fr.; 70/4, de 18 à 20 fr.; 80/4, de 14 à 16 fr.; 90/4, de 10 à 12 fr.; 100/104, de 8 à 9 fr.; fretin, de 4 à 6 fr., le tout les 50 kilos.

Miramont (Lot-et-Garonne), 11 octobre. — Très beau marché; apport 3.000 quintaux. Ventes rapides. Voici les divers cours pratiqués: les 40/4, de 55 à 65 fr.; 50/4, de 38 à 40 fr.; 60/4, de 25 à 28 fr.; 70/4, de 20 à 22 fr.; 80/4, de 16 à 18 fr.; 90/4, de 14 à 15 fr.; 100/4, de 8 à 11 fr.; 120/4, de 6 à 7 fr.

Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), 12 octobre. — Cours pratiqués: 40/4, de 45 à 50 francs; 50/4, de 34 à 36 francs; 60/4, de 24 à 25 francs; 70/4, de 18 à 20 francs; 80/4, de 15 à 17 francs; 90/4, de 12 à 13 francs; 100/4, de 10 à 11 francs, le tout les 50 kilos.

Lévigac-de-Seyches (Lot-et-Garonne), 12 octobre. — Notre dernier marché a été très important; de 1,900 à 2,000 quintaux avaient été apportés; presque tout a été vendu aux cours suivants: 40/45 fruits au demi-kilo, de 65 à 67 fr.; 50/55, de 34 à 36 francs; 60/65, de 26 à 28 francs; 70/75, de 19 à 21 francs; 80/85, de 15 à 17 francs; 90/95, de 12 à 13 francs; 100/105, de 10 à 11 francs; 110/115, de 7 à 8 francs; 120/125, de 5 à 6 francs; menu fretin, de 2 à 5 francs, le tout les 50 kilos.

Castillonnès (Lot-et-Garonne), 12 octobre. — Le plus gros marché qu'il y eut jusqu'à ce jour. Environ 4,000 quintaux de prunes apportés et vendus presque en totalité. Cours en diminution très sensible, surtout sur le gros fruit recherché jusqu'à présent. Voici les cours pratiqués: 50/55 fruits au demi-kilo, de 34 à 36 francs; de 60/65, de 24 à 26 fr.; 70/75, de 20 à 23 francs; 80/85, de 16 à 18 francs; 90/95, de 11 à 12 francs; 100/105, de 9 à 10 francs, fretin, de 4 à 6 francs, le tout les 50 kilos.

Bibliographie

Lectures pour tous

Au moment où elles entrent dans leur septième année, les Lectures pour Tous peuvent avec une juste fierté envisager le chemin parcouru. Définitivement adoptées par toutes les catégories de lecteurs, elles sont aujourd'hui la plus répandue de toutes les revues françaises. D'où vient ce succès populaire sans précédent ? C'est là ce qu'on comprend aisément en parcourant l'attractive publication de la librairie Hachette et Cie. Des articles d'actualité ou de vulgarisation, des récits de voyage, des romans et nouvelles, de saisissantes illustrations artistiques ou documentaires, voilà ce qu'on trouve chaque mois dans les Lectures pour Tous et ce qui explique qu'elles aient pénétré dans toutes les familles.

Le sommaire du numéro d'Octobre donne une idée de la variété des sujets traités dans les Lectures pour Tous :

Louis XVII s'est-il évadé du Temple ? par G. Lenôtre. — Comment peut-on aguerir les enfants ? — La vie journalière à la Chambre des députés. — L'express 13, nouvelle. — Une seule tête pour deux personnes. — Dans le monde des fourmis : Une civilisation en marche. — Le secret de l'épave, roman. — Le grand-père de l'Europe : Christian IX et la cour de Danemark. — Banquets excentriques. — Des taches au soleil, des troubles sur la terre.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr.; Étranger, 9 fr. — Le N° 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 163^e livraison (15 Octobre 1904).

Les Cadets de Gascogne, par H. de Gorse et J. Jacquin. — Les secrets de la prestidigitation, par Saint-Jean de l'Escap. — Un tour de force difficile, par Ferdinand Merlet. — Mérites obscurs, par Léon d'Avellan. — Excursions de vacances : Une croisière dans la Méditerranée, par Louis Ronselet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

— Je m'intéresse à vous, je vous aime et veux votre bonheur à tous deux.

C'était la riche américaine qui avait avancé à Richard les premiers fonds, et comme il lui parut que l'une d'elles s'agitait, il se dit qu'il était temps de rentrer.

Son émotion s'était du reste calmée un peu, son sang s'était rafraîchi.

Et comme chez elle, ainsi qu'à beaucoup de réunions parisiennes, il venait sur le tard un certain nombre d'intrus à existence équivoque, il se faisait qu'un peu avant que les lustres ne perdisent leur éclat, dans le riche hôtel de l'avenue Dauphine, à Passy, on ne voyait plus guère autour des tables de jeu que le rebut de cette société hétéroclite.

Et alors, on y jouait un jeu d'enfer. Entre Mme de Sainte-Marie et quelques-uns des invités si tenaces au jeu, hommes ou femmes un observateur eût même pu remarquer par moments de ces signes d'intelligence ou de ces demi-mots qui ne s'échangent qu'entre grecs et femmes du demi ou du quart du monde.

Avions-nous donc tort de dire que le vicomte avait passé la nuit dans un tripot clandestin ?

Encore le faux vicomte ne se bornait-il plus à se rendre aux trois soirées par semaine de la sémillante créole.

Il s'était si bien relancé dans le tourbillon, dans l'enfer des plaisirs pari-

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 13 Octobre 1904.

Vie Nacla : Chronique. — G. de Montméril : Le Chevauché de Gemeaux. — Hector Malot : Un beau-frère (fin). — Odysse Barot : Le médecin des fous (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Achille Meladri : Bistouri (suite). — Louis Jacolliot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr.

Étranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 13 octobre 1904.

Une expédition flibustière, Paul Tissier. — Les petits pieds des dames chinoises. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Les exploits du « Viking » ; l'industrie des Fétiches ; le plus gros bloc de glace ; le monde vu de haut. — Jacques Rodier : Histoire d'un Robinson français ; récit d'aventures vécues (Illustrations d'Holewinsky) (suite). G. de Wailly. — Vision sanglante, B. de Zenzinoff. — Vers l'école de Minicoy : Après huit ans de croisière dans l'Océan Pacifique (Illustrations de Tofani) (suite). Comte Festetics de Tolna. — Vers la liberté : Récit d'aventures vécues (Illustrations de Tofani) (suite). E. Istevie. — Curiosités naturelles : Comment se reproduisent les magnolias ; L'oiseau national des Anglais. — Les Carrières coloniales. — Le mois timbrologique : (octobre). G. F. — Nos Concours : Concours N° 144 (Proverbe géographique), Soixante prix ; résultats du Concours N° 139 (Provinces unies) ; Lauréats ; M. Sphinx.

Le public intelligent s'est heureusement aperçu de la supercherie et a rejeté avec dédain cet infect et soi-disant bandage pneumatique, pour adopter avec empressement le Bandage de M. GLASER, le plus accompli Spécialiste de notre époque.

Les Bandages de M. J. GLASER sont des Bandages Electriques et sans Ressort se portant jour et nuit sans nul gêne, et la Hernie disparaît à tout jamais dont voici la preuve :

Monsieur Glaser,

J'ai bien tardé à vous témoigner mon remerciement car je voulais être sûr que la guérison de mon fils était bien certaine. Ayant porté votre bandage sans ressort pendant huit mois, voilà un an qu'il l'a quitté et qu'il ne souffre plus, il se joint à moi pour vous remercier infiniment et je vous autorise à publier ma lettre.

CROUZAT Sylvain.
Propriétaire à Touffouleux
par Rabastan (Tarn).
Le 15 Janvier 1904.

Sont aussi guéris par les appareils électriques, le Rhumatisme, les Maladies de l'Estomac, les Affections du Système Nerveux et l'Impuissance.

Nous engageons vivement les personnes intéressées, d'aller consulter M. J. GLASER, en toute confiance :

Ribérac, le 14 octobre, Hôtel de France ; à Figeac, le 15 octobre, Hôtel des Voyageurs ; à Cahors, le 16, hôtel des Ambassadeurs ; à Périgueux, le 17, Hôtel des Messageries ;

à Marmande, le 18, Hôtel des Messageries ; à Bergerac, le 19, au Grand Hôtel ; à Sarlat, le 20, Hôtel de la Madeleine.

Le nouveau traité sur la hernie et ces maladies qui vient de paraître rendra les plus grands services à l'humanité ; pour le recevoir franco, envoyer 1 fr. en timbres-poste à M. GLASER, spécialiste, à Héricourt (Haute-Saône).

BULLETIN FINANCIER

L'impression défavorable causée par l'élévation du taux de l'escompte à Berlin, n'a pas persisté; la reprise est aujourd'hui à peu près générale, notamment sur les fonds d'Etats français et étrangers. Les affaires du reste ont été sensiblement plus actives que ces jours derniers.

Le 3 0/0 qui était hier à 97,97 dernier cours, a débuté à 98,02 et s'est avancé en clôture à 98,10.

La Banque de France cote 3900. Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 610; le Crédit Foncier à 720; le Crédit Lyonnais à 1143 et la Société Générale à 625,50.

Nos chemins clôturent; le Lyon à 1373; le Midi à 1163; le Nord à 1765; et l'Orléans à 1477.

Le Suez finit à 4410.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure reprend à 87,27; l'Italien cote 103,80; le Portugais 64,25.

Le Russe Consolidé est à 93,35; le 3 0/0 1891 à 76,80 et le 3 1/2 0/0 1894 à 85,95.

La Ture se traite à 86,40 et la Banque Ottomane à 590.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt 98 10

Jouissance 1^{er} juil. 1904 tme 98 10

0/0 amor. Der. an. 1953. cpt 98 15

3 Jouiss. 16 juillet 1904. tme ..

Banque de France.....cpt 3880 ..

Action nom. jouiss. 27 juin tme 3090 ..

Banque de Paris.....cpt 1255 ..

500 fr. t. p. jouiss. juil. tme 1260 ..

Crédit Foncier.....cpt 712 ..

500 fr. t. p. jouiss. juil. tme 720 ..

Crédit Lyonnais.....cpt 1144 ..

500 fr. t. p. jouiss. 25 mars tme 1143 ..

Société générale. jouiss. av. cpt 626 ..

Est.....cpt 920 ..

500 fr. t. p. jouiss. mai tme 920 ..

Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1370 ..

500 fr. t. p. jouiss. mai tme 1373 ..

Midi.....cpt 1170 ..

500 fr. t. p. jouiss. juil. tme 1165 ..

Nord.....cpt 1769 ..

400 fr. t. p. jouiss. juil. tme 1765 ..

Orléans.....cpt 1475 ..

500 fr. t. p. jouiss. avril. tme 1477 ..

Ouest.....cpt 890 ..

500 fr. t. p. jouiss. avril. tme ..

Métropolit. 250 f. t. p. juill. tme 591 ..

Suez act. 500 f. t. p. j. juill. tme 4410 ..

— s^{ie} civile.....juil. cpt ..

Uages Locaux
EN VIGUEUR
 DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du *Journal du Lot*, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

L'ÉDUCATEUR
 Revue d'éducation laïque et sociale
 PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE de
 la Ligue Française de l'Enseignement

Pour recevoir un numéro spécial, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de *L'Éducateur*, 1, rue des Capucins, à Cahors.

A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

BOURGUT DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
 livrer un Dentier dans la même journée
 Tous les travaux sont garantis sur facture
 Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
 GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
 Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

(SERVICE D'ÉTÉ 1904)

| De Paris à Toulouse par Cahors | | | | | De Toulouse à Paris par Cahors | | | | | De Cahors à Libos | | | | |
|--|----------|----------|---------|----------|---|---------|---------|----------|----------|---------------------------------|---------|---------|----------|---------|
| 17 5 (1) 23 (3) 35 1125 | | | | | 42 (4) 16 (2) 1140-1128 1132 (*) 4 1126 1136 40 | | | | | (3e cl.) | | | | |
| EXPRESS. EXPRESS. EXPRESS. DIRECT. OMNIBUS | | | | | EXPRESS EXPRESS OMNIBUS DIRECT OMNIBUS OMNIBUS | | | | | EXPRESS EXPRESS OMNIBUS OMNIBUS | | | | |
| PARIS (Aust.)... départ... | 3 30 s. | 10 31 m. | 9 12 s. | 11 14 s. | TOULOUSE d. 1 49 s. | 2 43 s. | 3 18 s. | 5 45 s. | 8 40 s. | CAHORS. — dép.... | 6 50 m. | 7 28 m. | 12 49 m. | 7 14 m. |
| LIMOGES... départ... | 3 34 m. | 4 46 m. | 3 11 s. | 9 2 s. | MONTAUBAN d. 1 49 s. | 3 37 m. | 4 32 m. | 7 30 m. | 9 31 m. | Mercuès... dépar... | 6 19 m. | 7 50 m. | 1 3 s. | 7 18 m. |
| BRIVE... départ... | 6 45 m. | 7 1 m. | 4 52 m. | 12 27 m. | Gausse... d. 4 1 m. | 5 20 m. | 8 11 m. | 9 53 m. | 11 33 m. | Donelle (Arrêt)... | 6 23 m. | 8 9 m. | 1 7 m. | 7 26 m. |
| Gignac-Cressensac... départ... | 7 20 m. | 7 39 m. | 5 35 m. | 12 27 m. | Labenne... d. 4 1 m. | 6 9 m. | 8 52 m. | 10 30 m. | 12 13 s. | Parnac... dépar... | 6 30 m. | 8 9 m. | 1 14 m. | 7 32 m. |
| SOULLAC... départ... | 7 40 m. | 7 40 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | Cahors... d. 2 45 m. | 4 38 m. | 6 42 m. | 9 21 m. | 12 22 m. | Luzech... dépar... | 6 36 m. | 8 20 m. | 1 20 m. | 7 32 m. |
| CAZOULÈS... départ... | 7 52 m. | 7 52 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | Sept-Ponts... d. 2 49 m. | 4 49 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | Castelfranc... dépar... | 6 49 m. | 8 46 m. | 1 32 m. | 7 46 m. |
| Lamothe-Fénelon... départ... | 8 9 m. | 8 9 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | Espère... d. 2 45 m. | 4 48 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | Prayssac (Arrêt)... | 6 52 m. | 8 46 m. | 1 35 m. | 7 49 m. |
| Nozac... départ... | 8 19 m. | 8 19 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | St-Denis-Catus... d. 2 45 m. | 4 48 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | Puy-l'Évêque... dépar... | 7 1 m. | 9 11 m. | 1 43 m. | 8 1 m. |
| GOURDON... départ... | 8 31 m. | 8 31 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | Thédirac-Peyril... d. 2 45 m. | 4 48 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | Duravel... dépar... | 7 8 m. | 9 25 m. | 1 50 m. | 8 8 m. |
| Saint-Clair... départ... | 8 40 m. | 8 40 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | Dégagnac... d. 2 45 m. | 4 48 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | Soturac-Touzac... dépar... | 7 16 m. | 9 37 m. | 1 58 m. | 8 16 m. |
| Dégagnac... départ... | 8 51 m. | 8 51 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | Saint-Clair... d. 2 45 m. | 4 48 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | Fumel... dépar... | 7 25 m. | 10 2 m. | 2 7 m. | 8 27 m. |
| Thédirac-Peyrilles... départ... | 9 2 m. | 9 2 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | GOURDON... d. 2 45 m. | 4 48 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | LIBOS... dépar... | 7 31 m. | 10 9 m. | 2 13 m. | 8 33 m. |
| Saint-Benoit-Catus... départ... | 9 13 m. | 9 13 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | Nozac... d. 2 45 m. | 4 48 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | PARIS... dépar... | 7 31 m. | 10 9 m. | 2 13 m. | 8 33 m. |
| Espère... départ... | 9 22 m. | 9 22 m. | 5 37 m. | 12 27 m. | Lamothe-Fénelon... d. 2 45 m. | 4 48 m. | 6 52 m. | 10 36 m. | 12 24 m. | | | | | |
| CAHORS... (arrivée)... | 9 32 m. | 8 47 m. | 6 38 m. | 3 57 m. | CAZOULÈS... d. 3 47 m. | 5 52 m. | 8 46 m. | 11 43 m. | 7 58 m. | | | | | |
| Sept-Ponts... (arrivée)... | 9 51 m. | 8 53 m. | 6 43 m. | 4 5 m. | SOULLAC... d. 3 47 m. | 5 52 m. | 8 46 m. | 11 43 m. | 7 58 m. | | | | | |
| Cieutat... (arrivée)... | 10 5 m. | 9 53 m. | 6 43 m. | 4 5 m. | Gignac-Cressensac... d. 3 47 m. | 5 52 m. | 8 46 m. | 11 43 m. | 7 58 m. | | | | | |
| Labenne... (arrivée)... | 10 12 m. | 9 53 m. | 6 43 m. | 4 5 m. | BRIVE... d. 4 24 m. | 6 33 m. | 9 56 m. | 12 21 m. | 9 11 m. | | | | | |
| Causade... (arrivée)... | 10 45 m. | 9 35 m. | 7 20 m. | 5 15 m. | PARIS (A.) arr. 11 51 m. | 4 7 m. | — | 8 34 m. | — | | | | | |
| MONTAUBAN... (arrivée)... | 11 19 m. | 10 2 m. | 7 46 m. | 5 55 m. | | | | | | | | | | |
| TOULOUSE... (arrivée)... | 12 13 m. | 10 49 s. | 8 38 m. | 7 51 m. | | | | | | | | | | |

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

| | | | |
|----------------------------------|---------|----------|----------|
| PARIS (Aust.)... départ... | 8 30 s. | 11 14 m. | 10 31 m. |
| St-Denis-près-Martel... dépar... | 5 46 m. | 1 52 m. | 7 37 s. |
| Vayrac... dépar... | 5 54 m. | 2 1 m. | 7 45 m. |
| Bétaille... (arrêt)... | 6 58 m. | 2 5 m. | 7 49 m. |
| Puybrun... dépar... | 6 6 m. | 2 13 m. | 7 57 m. |
| Bretoux-Biars... dépar... | 6 18 m. | 2 23 m. | 8 7 m. |
| Port-de-Gagnac... dépar... | 6 25 m. | 2 30 m. | 8 14 m. |
| Laval-de-Cère... dépar... | 6 35 m. | 2 38 m. | 8 22 m. |
| Lamatvie... dépar... | 6 55 m. | 2 58 m. | 8 42 m. |
| Siran... (arrêt)... | 7 11 m. | 3 14 m. | 8 58 m. |
| La Roquebrun... dépar... | 7 26 m. | 3 30 m. | 9 13 m. |
| AURILLAC... arrivée... | 8 9 m. | 4 11 m. | 9 52 m. |

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

| | | | |
|----------------------------------|---------|----------|---------|
| AURILLAC... départ... | 4 32 s. | 9 27 m. | 3 9 s. |
| La Roquebrun... dépar... | 5 14 m. | 10 7 m. | 3 52 m. |
| Siran... (arrêt)... | 5 57 m. | 10 20 m. | 4 5 m. |
| Lamatvie... dépar... | 5 44 m. | 10 37 m. | 4 22 m. |
| Laval-de-Cère... dépar... | 6 2 m. | 10 55 m. | 4 40 m. |
| Port-de-Gagnac... dépar... | 6 10 m. | 11 3 m. | 4 48 m. |
| Bretoux-Biars... dépar... | 6 18 m. | 11 15 m. | 4 58 m. |
| Puybrun... dépar... | 6 30 m. | 11 24 m. | 5 7 m. |
| Bétaille... (arrêt)... | 6 36 m. | 11 30 m. | 5 13 m. |
| Vayrac... dépar... | 6 41 m. | 11 36 m. | 5 20 m. |
| St-Denis-près-Martel... dépar... | 6 48 m. | 11 43 m. | 5 27 m. |
| PARIS (Aust.)... arrivée... | 8 42 m. | 11 10 s. | 4 14 m. |

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

| | | | |
|----------------------------------|---------|----------|----------|
| PARIS (Aust.)... départ... | 8 30 s. | 11 14 m. | 10 31 m. |
| St-Denis-près-Martel... dépar... | 5 46 m. | 1 52 m. | 7 37 s. |
| Vayrac... dépar... | 5 54 m. | 2 1 m. | 7 45 m. |
| Bétaille... (arrêt)... | 6 58 m. | 2 5 m. | 7 49 m. |
| Puybrun... dépar... | 6 6 m. | 2 13 m. | 7 57 m. |
| Bretoux-Biars... dépar... | 6 18 m. | 2 23 m. | 8 7 m. |
| Port-de-Gagnac... dépar... | 6 25 m. | 2 30 m. | 8 14 m. |
| Laval-de-Cère... dépar... | 6 35 m. | 2 38 m. | 8 22 m. |
| Lamatvie... dépar... | 6 55 m. | 2 58 m. | 8 42 m. |
| Siran... (arrêt)... | 7 11 m. | 3 14 m. | 8 58 m. |
| La Roquebrun... dépar... | 7 26 m. | 3 30 m. | 9 13 m. |
| AURILLAC... arrivée... | 8 9 m. | 4 11 m. | 9 52 m. |

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

| | | | | |
|------------------------|---------|----------|---------|---------|
| Le Buisson... dépar... | 6 35 m. | 11 1 m. | 3 30 m. | 7 30 m. |
| Sarlat... dépar... | 7 33 m. | 12 1 m. | 4 40 m. | 8 43 m. |
| Cazoulès... dépar... | 7 41 m. | 12 40 m. | 5 24 m. | 9 25 m. |
| Soullac... dépar... | 8 1 m. | 10 30 m. | 6 2 m. | 9 33 m. |
| Le Pigeon... dépar... | 8 15 m. | 11 3 m. | 1 8 m. | 6 17 m. |
| Baladou... Arrêt | 8 19 m. | 1 12 m. | 6 21 m. | |
| Martel... dépar... | 8 26 m. | 11 33 m. | 1 20 m. | 6 29 m. |
| St-Denis-p.-M. ar. | 8 36 m. | 11 50 m. | 1 30 m. | 6 40 m. |

St-Denis-près-Martel au Buisson

| | | | | | |
|-----------------------|---------|----------|------------|---------|---------|
| St-Denis-p.-M. d. | 6 56 m. | 12 15 m. | 7 47 m. | | |
| Martel... dépar... | 7 10 m. | 12 29 m. | 8 1 m. | | |
| Baladou... Arrêt | 7 16 m. | 12 35 m. | 8 7 m. | | |
| Le Pigeon... dépar... | 7 21 m. | 12 40 m. | 8 12 m. | | |
| Soullac... dépar... | 6 5 m. | 7 31 m. | 9 9 m. | 1 10 m. | 8 45 m. |
| Cazoulès... dépar... | 6 13 m. | 9 18 m. | 1 21 m. | 8 55 m. | |
| Sarlat... dépar... | 6 53 m. | 5 35 m. | 10 2 23 m. | 9 40 m. | |
| Le Buisson... arr. | 6 30 m. | 3 21 m. | | | |

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

| | | | | | |
|----------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| TOULOUSE... dépar... | 4 55 m. | 6 52 m. | 12 46 m. | 4 1 m. | 12 25 m. |
| CAPDENAC... dépar... | 9 55 m. | 10 20 m. | 4 15 m. | 8 49 m. | 6 25 m. |
| FIGEAC... dépar... | 10 11 m. | 10 35 m. | 4 9 m. | 9 13 m. | 4 35 m. |
| Le Pournel... dépar... | 11 1 m. | 10 47 m. | 4 21 m. | 9 28 m. | 4 55 m. |
| Assier... dépar... | 12 15 m. | 11 10 m. | 4 45 m. | 10 7 m. | 8 35 m. |
| Gramat... dépar... | 12 55 m. | 11 29 m. | 5 6 m. | 10 29 m. | 3 54 m. |
| Rocamadour (1)... dépar... | 1 26 m. | 11 40 m. | 5 16 m. | 10 41 m. | 9 24 m. |
| Montvalent... dépar... | 1 57 m. | 5 31 m. | 10 58 m. | 4 30 m. | 9 45 m. |
| St-Denis-p.-M. ar. | 2 12 m. | 12 1 m. | 5 41 m. | 11 8 m. | 4 45 m. |
| Martel... dépar... | 2 26 m. | 12 3 m. | 5 48 m. | 11 12 m. | 4 51 m. |
| Quatre-Routes... dépar... | 3 12 m. | 6 6 m. | 11 30 m. | 5 49 m. | 10 33 m. |
| Turenne... dépar... | 3 12 m. | 6 6 m. | 11 30 m. | 5 49 m. | 10 33 m. |
| BRIVE... ar. | 3 59 m. | 12 37 m. | 6 27 m. | 11 55 m. | 6 29 m. |
| PARIS (Aust.) ar. | 11 16 m. | 4 14 m. | 8 23 m. | | |

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

| | | | | |
|----------------------------|----------|----------|---------|----------|
| PARIS (Aust.)... dépar... | 10 31 m. | 9 12 s. | 8 36 s. | 11 14 m. |
| BRIVE... dépar... | 6 43 m. | 8 1 m. | 4 30 m. | 12 53 m. |
| Turenne... dépar... | 7 8 m. | 8 26 m. | 5 8 m. | 1 18 m. |
| Quatre-Routes... dépar... | 7 16 m. | 8 37 m. | 5 8 m. | 1 28 m. |
| St-Denis-près-M. ar. | 7 24 m. | 8 45 m. | 5 16 m. | 1 36 m. |
| Martel... dépar... | 7 27 m. | 8 51 m. | 5 22 m. | 1 42 m. |
| Montvalent... dépar... | 7 39 m. | 9 4 m. | | 1 56 m. |
| Rocamadour (1)... dépar... | 7 57 m. | 9 25 m. | 5 48 m. | 2 15 m. |
| Gramat... dépar... | 8 9 m. | 9 41 m. | 6 m. | 2 30 m. |
| Assier... dépar... | 8 28 m. | 10 2 m. | 6 20 m. | 2 51 m. |
| Le Pournel... dépar... | 8 37 m. | 10 12 m. | | 3 1 m. |
| FIGEAC... dépar... | 8 59 m. | 10 33 m. | 6 45 m. | 3 21 m. |
| CAPDENAC... ar. | 9 6 m. | 10 47 m. | 6 56 m. | 3 35 m. |
| TOULOUSE... ar. | 9 14 m. | 11 5 m. | 7 14 m. | 4 2 m. |

De Cahors à Libos

| | | | | |
|------------------------------|----------|---------|----------|---------|
| CAHORS. — dép.... | 6 50 m. | 7 28 m. | 12 49 m. | 7 14 m. |
| Mercuès... dépar... | 6 19 m. | 7 50 m. | 1 3 s. | 7 18 m. |
| Donelle (Arrêt)... dépar... | 6 23 m. | 8 9 m. | 1 7 m. | 7 26 m. |
| Parnac... dépar... | 6 30 m. | 8 9 m. | 1 14 m. | 7 32 m. |
| Luzech... dépar... | 6 36 m. | 8 20 m. | 1 20 m. | 7 32 m. |
| Castelfranc... dépar... | 6 49 m. | 8 46 m. | 1 32 m. | 7 46 m. |
| Prayssac (Arrêt)... dépar... | 6 52 m. | — | 1 35 m. | 7 49 m. |
| Puy-l'Évêque... dépar... | 7 1 m. | 9 11 m. | 1 43 m. | 8 1 m. |
| Duravel... dépar... | 7 8 m. | 9 25 m. | 1 50 m. | 8 8 m. |
| Soturac-Touzac... dépar... | 7 16 m. | 9 37 m. | 1 58 m. | 8 16 m. |
| Fumel... dépar... | 7 25 m. | 10 2 m. | 2 7 m. | 8 27 m. |
| LIBOS... dépar... | 7 31 m. | 10 9 m. | 2 13 m. | 8 33 m. |
| PARIS... dépar... | 11 16 m. | — | 4 14 m. | 8 23 m. |

De Libos à Cahors

| | | | |
|------------------------------|---------|----------|----------|
| PARIS (Aust.)... dépar... | 8 5 s. | 11 14 m. | 7 41 m. |
| LIBOS... dépar... | 7 55 m. | 8 17 s. | 9 9 m. |
| Fumel... dépar... | 8 1 m. | 3 24 m. | 9 15 m. |
| Soturac-Touzac... dépar... | 8 11 m. | 3 34 m. | 9 25 m. |
| Duravel... dépar... | 8 18 m. | 3 41 m. | 9 32 m. |
| Puy-l'Évêque... dépar... | 8 25 m. | 3 48 m. | 9 39 m. |
| Prayssac (Arrêt)... dépar... | 8 32 m. | 3 55 m. | 9 46 m. |
| Castelfranc... dépar... | 8 39 m. | 4 m. | 9 51 m. |
| Luzech... dépar... | 8 50 m. | 4 10 m. | 10 1 m. |
| Parnac... dépar... | 8 58 m. | 4 18 m. | 10 9 m. |
| Donelle (Arrêt)... dépar... | 9 3 m. | 4 23 m. | 10 14 m. |
| Mercuès... dépar... | 9 8 m. | 4 28 m. | 10 19 m. |
| CAHORS. — Ar.... | 9 20 m. | 4 40 s. | 10 31 s. |

De Cahors à Capdenac

| | | | |
|--------------------------------|----------|---------|---------|
| CAHORS. — dép.... | 7 11 m. | 1 27 s. | 6 47 s. |
| Cabessut, halte... dépar... | 7 20 m. | 1 36 s. | 6 56 s. |
| Arcambal... dépar... | 7 31 m. | 1 47 s. | 7 5 m. |
| Vers... dépar... | 7 40 m. | 1 56 s. | 7 13 s. |
| Saint-Géry... dépar... | 7 49 m. | 2 4 m. | 7 21 s. |
| Conduché... dépar... | 8 2 m. | 2 17 s. | 7 32 s. |
| St-Martin-Labouval... dépar... | 8 9 m. | 2 24 s. | 7 38 s. |
| St-Martin-Labouval... dépar... | 8 21 m. | 2 33 s. | 7 45 s. |
| Calvignac, halte... dépar... | 8 29 m. | 2 41 s. | 7 51 s. |
| Cajarc... dépar... | 8 43 m. | 2 55 s. | 8 2 m. |
| Montbrun, halte... dépar... | 8 54 m. | 3 6 s. | 8 11 s. |
| Toirac... dépar... | 9 4 m. | 3 16 s. | 8 19 s. |
| Lamadelle... dépar... | 9 17 m. | 3 29 s. | 8 30 s. |
| CAPDENAC. — Ar.... | 9 29 m. | 3 41 s. | 8 41 s. |
| PARIS (Aust.)... dépar... | 11 16 m. | 4 14 m. | 8 23 s. |

De Capdenac à Cahors

| | | | |
|--------------------------------|---------|----------|----------|
| PARIS (Aust.)... dépar... | 8 36 s. | 9 12 s. | 11 14 s. |
| CAPDENAC. — Dép.... | 7 23 m. | 11 9 m. | 5 31 s. |
| Lamadelle... dépar... | 7 34 m. | 11 21 m. | 5 51 s. |
| Toirac... dépar... | 7 44 m. | 11 33 m. | 6 3 m. |
| Montbrun, halte... dépar... | 7 52 m. | 11 42 m. | 6 12 s. |
| Cajarc... dépar... | 8 2 m. | 11 55 m. | 6 24 s. |
| Calvignac, halte... dépar... | 8 12 m. | 12 6 m. | 6 35 s. |
| St-Martin-Labouval... dépar... | 8 20 m. | 12 14 m. | 6 44 s. |
| Saint-Géry... dépar... | 8 28 m. | 12 23 m. | 6 53 s. |
| Conduché... dépar... | 8 34 m. | 12 30 m. | 7 m. |
| Saint-Géry... dépar... | 8 48 m. | 12 45 m. | 7 20 s. |
| Vers... dépar... | 8 53 m. | 12 51 m. | 7 26 s. |
| Arcambal... dépar... | 9 1 m. | 1 1 m. | 7 35 s. |
| Cabessut, halte... dépar... | 9 11 m. | 1 11 m. | 7 40 s. |
| CAHORS. — Ar.... | 9 19 m. | 1 19 m. | 7 54 s. |

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES,